

N° 1428

N° 622

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 14 mai 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat le 14 mai 2025

PROJET DE LOI

autorisant la ratification de la résolution LP.3 (4) portant amendement de l'article 6 du Protocole de Londres de 1996 à la Convention de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières,

TEXTE ÉLABORÉ PAR
LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE

Voir les numéros :

Sénat : 1^{re} lecture : 715 (2023-2024), 258, 259 et T.A. 51 (2024-2025).

Commission mixte paritaire : 621 (2024-2025).

Assemblée nationale (17^e législature) : 1^{re} lecture : 942, 1186 et T.A. 101.

Projet de loi autorisant la ratification de la résolution LP.3⁽⁴⁾ portant amendement de l'article 6 du Protocole de Londres de 1996 à la Convention de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières

Article unique

Est autorisée la ratification de la résolution LP.3⁽⁴⁾ portant amendement de l'article 6 du Protocole de Londres de 1996 à la Convention de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières, adoptée le 30 octobre 2009, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

(1) Voir le document annexé au projet de loi n° 715 (2023-2024).